



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 avril 2022

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-04-2022-12

Date de convocation le 31/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Procurations : 2

Votants : 13

Le huit avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, DAUBAS, GRAUX et LOQUET ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE

Était absente excusée : Mme CAZENAVE

Procurations : M. HILLOOU a donné procuration à M.LETARGUA

M.LAPÊTRE a donné procuration à Mme BAZIARD

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, pour assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2022, il convient de voter les taux des impôts locaux pour l'année 2022.

TAXES	Taux 2021 (Pour information)	BASES 2022	TAUX 2022 (Vote)	PRODUIT 2022
Foncier Bâti	23.16 %	7 899 000	23.16 %	1 827 092 €
Foncier Non Bâti	14.60 %	60 100	14.60 %	8 775 €
			TOTAL	1 835 867 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** à l'unanimité les taux de fiscalité pour 2022.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 064-216403964-20220408-08_04_2022_12-DE

SLO